

DECISION N° DEC_035_2023

Transformation des emplacements existants du parking du camping de Sélestat

La Ville de Sélestat a décidé de lancer une consultation pour la transformation des emplacements de parking existants au Camping de Sélestat en emplacements stabilisés.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont prévus au budget 2023, sous le chapitre 23 : budget ville.

Imputation interne IS : 2312-01925-ISL-95001

Au vu du montant estimé des travaux, la présente commande est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

A cet effet, trois entreprises ont été consultées :

- VOGEL
- LUCIEN SPEYSER & CIE
- STRADA

Elles ont toutes les trois remis un devis.

Après examen et analyse des offres par le service infrastructures sportives et de loisirs, il est proposé de retenir l'offre jugée économiquement et techniquement la plus avantageuse, répondant le mieux aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage et présentée par VOGEL.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

VU *le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,*

VU *le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,*

VU *la proposition formulée par le service infrastructures sportives et de loisirs,*

En application de la *délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget*

Décide *d'attribuer le présent marché à VOGEL (2, allée de Fautenbach 67 750 SCHERWILLER) pour un montant de 34 882.00 € HT.*

Commande Publique et Assurances/Valérie AMPEREPERE

Fait à Sélestat, le 12/06/2023

Le Maire :
Marcel BAUER



2 allée de Fautenbach • 67750 SCHERWILLER
Tel. 03 88 58 37 20 • [f](#) [i](#) [t](#) [m](#) [v](#)
vogel@vogeltp.com • www.vogeltp.com

Ville SELESTAT

Mairie
9 place d'Armes - BP 40188
67604 SELESTAT CEDEX

Devis Estimatif Quantitatif n° 10423045

Nos réf. : CSC/SAU
Suivi par : SCHAEFFER Christian
Chantier : SELESTAT - Camping
Concerne : Création de places de parking

Scherwiller, le 31 mars 2023

N°	Désignation	U	Quantité	P.V. Unit.	Montant H.T.
1	Amenée et repli du matériel	Fo	1,000	175,00	175,00
2	Terrassement des places de parking sur une épaisseur moyenne de 50 cm du niveau fini, chargement sur camion et évacuation au centre de recyclage 3.50 larg. x 9.00 long. x 17 places	M2	535,500	11,00	5 890,50
3	Fourniture et mise en oeuvre de mélange terre pierre sur une épaisseur moyenne de 30 cm	M2	535,500	14,50	7 764,75
4	Fourniture et pose de dalle alvéolée béton 0.60 x 0.40 x 10 cm d'épaisseur engazonné	M2	535,500	38,50	20 616,75
5	Remise en état des espaces verts en périphérie des parkings et engazonnement	Ens	1,000	435,00	435,00

Prix valables 1 mois, au delà prix révisibles selon index TP09 pour les enrobés et selon TP01 pour les autres prix.
Nos prix sont établis sur la base des impôts et taxes en vigueur. Toute modification ultérieure de ces impôts ou taxes sera répercutée sur les prix.

Nos conditions :

- prix valeur à la date d'émission du devis,
- facturation au mètre, selon quantités réellement réalisées,
- l'accord de cette offre vaut acceptation des conditions générales de ventes et de travaux qui y figurent,
- toute demande de travaux supplémentaires donnera lieu à un devis complémentaire.

Conditions de règlement : Sous 30 jours

Le client

L'entreprise

Total HT	34 882,00
Total TVA (20 %)	6 976,40
Total TTC	41 858,40
Net à payer	41 858,40

Ville de Sélestat – Décision n°DEC 035_2023 du 12/06/2023
Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.

L'émission de CO2 pour la réalisation de ces travaux est de :



Emission CO2 total = 18,37 tonne(s)



Engagée dans le respect des valeurs du développement durable depuis plusieurs années, l'entreprise VOGEL TP met en pratique quotidiennement les gestes qui contribuent à préserver nos ressources et protéger l'environnement.

Souhaitant s'impliquer davantage dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'entreprise a réalisé le bilan carbone® de son activité. Cette étude a mis en évidence les grands postes d'émission de gaz à effet de serre d'un chantier de travaux publics. Afin de quantifier et de minimiser ces émissions, VOGEL TP a développé en partenariat avec le cabinet Alternative Carbone (spécialisé en stratégie carbone) un outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre de ses chantiers.

Basé sur la méthodologie du Bilan Carbone® développée par l'ADEME, cet outil permet de quantifier l'impact carbone correspondant à chaque poste exprimé en Tonnes équivalent CO2, unité de référence des émissions de gaz à effet de serre. Il tient compte des principaux gaz à effet de serre visés par le protocole de Kyoto.

Cet outil permet à l'entreprise d'optimiser les choix techniques retenus en comparant les émissions liées aux différentes options possibles. Il permet également d'aider les maîtres d'ouvrage à mieux définir leurs choix en les informant de l'impact carbone des différents scénarios envisagés.

Ainsi, vous trouverez sur chaque offre de prix les émissions de gaz à effet de serre correspondant aux différentes parties chiffrées ainsi que l'émission totale en fin de devis.

Il convient néanmoins de noter qu'en raison de la relative facilité d'extraction des graviers dans notre région, leur production est moins consommatrice d'énergie que la transformation des matériaux recyclés. Ils restent donc moins émetteurs de gaz à effet de serre que ces derniers. Par contre, ils sont directement puisés dans le milieu naturel, et entraînent de ce fait une dégradation plus importante des sites de production, avec risque de pollution directe des nappes, de la flore, etc...

En outre, l'utilisation de matériaux recyclés demande évidemment une énergie supplémentaire pour leur transformation, mais contribue moins à la dégradation de notre environnement.

La politique de notre société est de recycler au maximum ses déchets.

En effet, chaque année, notre centre de recyclage réceptionne environ 50 000 tonnes de déchets inertes provenant des différents travaux réalisés et les revalorise sous forme de produits exploitables sur chantier au moyen de matériels adaptés (cribleuse, concasseur...) évitant ainsi les décharges et le stockage.

La société Vogel s'engage à exploiter au maximum ces matériaux plutôt que de puiser toujours plus dans notre milieu naturel.

Enfin, la société VOGEL TP a décidé de revaloriser ses déchets PVC et produits d'emballages en souscrivant au programme (e)CO2 de l'entreprise SCHROLL. Une partie du coût de chaque transport de déchets est reversée à une association, Coeur de Forêt, qui s'engage à replanter assez d'arbres au Pérou, dans la forêt amazonienne, pour compenser ses émissions de gaz à effet de serre. En grandissant ces arbres absorberont la totalité du CO2 émis par le transport de ses déchets et permettront aux populations locales de vivre de l'économie de la forêt.

De plus, SCHROLL s'engage pour chaque transport à compenser ses propres émissions en replantant l'équivalent en arbres dans les forêts d'Alsace Lorraine en partenariat avec l'ONF.

Ainsi, notre société préserve la biodiversité locale en même temps que la forêt amazonienne.